

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du modifiant l'arrêté du 19 décembre 2022 portant composition du comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 813-8-1, R. 813-71 et R. 813-72 ;

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2022 portant composition du comité consultatif des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime.

Arrête :

Article 1^{er}

Le tableau mentionné à l'article 2 de l'arrêté du 19 décembre 2022 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
Fep-CFDT	<p>1. M. Boris GENTY, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, ESPA de Quessoy</p> <p>2. Mme Pascale LAMOINE, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LPMVR l'Oustal de Villeneuve/Lot</p> <p>3. Mme Catherine GIRARDY, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, UNREP Bourgogne à St Denis les Sens</p> <p>4. M. Jean-Christophe LEBLANC, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LEAP de Pézénas</p> <p>5. Mme Cécile RUIZ, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LAP de Touscayrats à Verdalle</p> <p>6. M. Serge HASTOY, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LAP Saint Christophe de Saint Pee s/ Nivelles</p> <p>7. Mme Stéphanie POTIER, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, CFPRP de Vaumoise</p>	<p>1. Mme Catherine LIATARD, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LEAP Guiers-Val d'Ainan</p> <p>2. M. Philippe CALDAS COSTA, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LEAP de Boissay</p> <p>3. M. Laurent LEMARCHANT, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LPP 'Roc-fleuri' de Ruffec</p> <p>4. Mme Christine BAUDOIN-BRIAT, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LEAP Saltus campus</p> <p>5. M. Frédéric ANTON, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LEPAP 'Schattenmann' à Bouxwiller</p> <p>6. Mme Sophie MAUCORPS, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LAP Tourville de Pont-Audemer</p> <p>7. Mme Nathalie LACOSTE, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, IAHP de Genech</p>
SNEC-CFTC	<p>8. Mme Estelle CLAVERIE-TICO, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LEPAP Beausoleil de Ceret</p> <p>9. Mme Sabrina DUFOUR enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 3e catégorie, LRP La Pélissière de Tournon sur Rhône</p>	<p>8. M. Stéphane PRUDET, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, ISNAB de Villenave d'Ornon</p> <p>9. Mme Felice FRIEDRICH enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LEPAP 'Schattenmann' de Bouxwiller</p>
SNEIP-CGT	<p>10. Mme Barbara CHAUVEAU, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LPP Jean Baptiste Eriau d'Ancenis</p>	<p>10. M. Damien SMAGGHE, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LPTAH de Gignac</p>

Article 2

Le présent arrêté sera publié au soir au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 9 Novembre 2023

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive letter 'B' followed by a period.

B. BONAIME